

# **RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE**

## **SÉANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021**

Le Conseil d'École de Québriac s'est réuni le mardi 19 octobre 2021 à 18h00, sous la présidence de Mme Lesueur, Directrice de l'école.

Étaient invités:

- **Le représentant de la commune et deux conseillères municipales :**

❖ Mme Gamblin, Maire, Mmes Lebreton et Thoreux : conseillères municipales

- **L'IEN :**

❖ Mme Van Belleghem

- **Le DDEN :**

❖ Mme Duc-Maugé

- **Les représentants élus des parents d'élèves :**

❖ Mmes Blatier, Eloy- Guittot, Hanel, Vaast, Boussard, Giblat

- **Les enseignants :**

❖ Mmes Hervault, Allain, L'Hostis, Hemme, Lesueur (directrice); Mrs Smith, Pelé.

**Excusés** : Mmes Van Belleghem, Vaast, Hanel, Eloy-Guittot, Mr Pelé.

**Secrétaires de séance** : Mmes L'Hostis, Lesueur

L'ordre du jour est abordé comme il suit :

1. **Règlement du conseil d'école et élections des parents d'élèves : bilan et présentation des parents élus**
2. **Année scolaire 2021/2022 : équipe enseignante, effectifs et répartitions, organisation au sein de l'école**
3. **Vote du règlement intérieur**
4. **Règles de sécurité : Exercices incendie- intrusion/attentat**
5. **Présentation des projets pédagogiques et sorties prévues**
6. **Informations diverses et nouveautés de cette année scolaire**

**Point n° 1 :**

**Rappel : Quelques points de règlement sur l'organisation du conseil d'école**

Le conseil d'école est une instance de dialogue au sein de la communauté éducative.

- Il vote et établit le règlement intérieur de l'école.
- Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, en particulier les heures d'entrée et de sortie des classes.
- Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Il s'occupe des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux (mais ne donne pas son avis sur les choix pédagogiques de chaque enseignant),

- Sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, des conditions d'intégration des élèves handicapés,
- Sur les activités périscolaires qui ont un impact sur le domaine scolaire (étude...). La commission périscolaire peut répondre aux demandes qui ne concernent que le périscolaire.

Les parents élus sont les représentants de parents : ils devront recevoir les questions portant sur ces sujets et me les communiquer au plus tard 10 jours avant chaque conseil d'école. Je transmets aussitôt les questions destinées à la mairie. J'invite tous les parents à lire les comptes rendus du conseil d'école sur le panneau d'affichage ainsi que sur le site de la mairie et à adresser leurs questions tout au long de l'année à leurs représentants.

Les questions portant sur les choix pédagogiques des enseignants ne seront pas traitées. Les questions peuvent être remontées tout au long de l'année. Elles permettent d'affiner l'ordre du jour des prochains conseils.

### **Compte rendu des élections des parents d'élèves**

Cette année, 6 parents se sont présentés et ont été élus comme il suit :

Electeurs inscrits	Nombre de votants	Bulletins nuls ou blancs	Suffrages exprimés
193	116	9	107

Soit un taux de participation de 60,10 % contre 41,35% l'année dernière (41,18% et 33,91% les années antérieures). Nous constatons que la mobilisation progresse (nouveau : enveloppes pré-remplies et mails de relance pour encourager le vote). Certaines enveloppes sont revenues non signées.

La liste élue est composée de 6 parents titulaires.

- ❖ Titulaires : Mmes Blatier, Eloy-Guittot, Hanel, Vaast, Boussard, Giblat

Le vote se fait uniquement par correspondance depuis l'année dernière.

Les parents élus soulignent que cette progression est intéressante, elle implique un investissement plus important des familles.

### **Point n°2 : Année scolaire 2021- 2022: Equipe enseignante, effectifs et répartitions, organisation**

Présentation de l'équipe enseignante qui n'a pas changé.

**Rappel** : La directrice est responsable de ce qui se passe sur le temps scolaire (de 8h35 à 12h15 et de 13h50 à 16h30). En dehors de ces heures, c'est la municipalité qui peut répondre aux questions des familles (sur toutes les questions relatives au temps périscolaire : étude, garderie, cantine). Mr Gendrot est responsable des agents. Mme Lebreton peut être également contactée car elle est responsable élue chargée aux affaires scolaires.

**Les parents désirant annuler la cantine doivent modifier directement sur le panneau d'affichage ou bien appeler la mairie et non l'école.** Le lien scolaire et périscolaire existe malgré tout puisque nous communiquons régulièrement. Mme Lebreton souligne que de nombreuses familles font déjà la démarche d'appeler en mairie. Cela peut être précisé lors de la réunion de rentrée. Appeler la cantine directement est possible aussi mais semble plus contraignant.

Par ailleurs, nous avons accueilli Mme Grazia qui assure ma décharge le mardi. Elle remplace également Mme L'Hostis le lundi (jour de son temps partiel). Mr Pelé est brigade (remplaçant)

rattaché à l'école. Il a remplacé Mme Grazia 2 journées dans l'école, M. Smith et également une journée dans ma classe sur mon temps de formation. Il sera présent également jeudi 21 octobre dans la classe de MS/GS.

Nous avons également 2 AESH : Emilie Godet intervient auprès de 2 enfants de l'école en maternelle et Lydie Briend, qui s'occupe de 2 enfants en élémentaire. Elles sont à plein temps dans notre école.

**Les effectifs** : Nos critères de répartitions sont : l'équilibre garçons/ filles, les élèves à associer ou à dissocier, les dates de naissance. En cycle 2 (classes dans lesquelles se trouvent des GS, CP, CE1) le nombre d'élèves par classe ne doit normalement pas excéder 24 afin de favoriser les apprentissages fondamentaux (mathématiques et français).

En janvier, une fois tous les TPS-PS accueillis, les effectifs seront les suivants :

classes	enseignants	effectifs	répartitions
TPS/PS	Mme Hervault C.	22	3 TPS/ 19 PS
MS/GS	Mme Lesueur P.	23	15 MS/ 8 GS
GS/CP	Mme Allain G.	22	7 GS/ 15 CP
CE1/CE2	Mme L'Hostis M.	22	15 CE1/ 7 CE2
CE2/ CM1	Mr Smith M.	21	6 CE2/ 15 CM1
CM1/CM2	Mme Hemme A.	22	9 CM1/ 13 CM2

Total des élèves par niveau :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
3	19	15	15	15	15	13	24	13

**Maternelle : 52 élèves (53 l'année dernière).** Les effectifs restent stables en maternelle.

**Elémentaire : 77 élèves (86 l'année dernière)**

**Soit un total de 132 élèves (7 de moins que l'année dernière) et 99 familles.**

Les effectifs par classe sont assez homogènes.

### Organisation de l'école

#### ❖ ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

Les CP : avec Mme Allain depuis cette année

Les CE1/CE2 : avec Mme Grazia

Les CE2/ CM1 : avec Mr Smith

Les CM1/ CM2 : avec Mme Hemme

#### ❖ DÉCLOISONNEMENTS

Mme Hervault prend en charge mes 15 MS de 13h50 à 15h10. Je garde mes GS et accueille les 7 GS de la classe de Mme Allain (soit 15 GS). Mme Allain travaille avec ses 15 CP pendant ce temps. En maternelle, les décroisonnements permettent d'organiser au quotidien des ateliers autour de 2 domaines : mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (phonologie) et construire les premiers outils pour structurer sa pensée (numération et formes et grandeur). Ces temps d'apprentissage sont très bénéfiques pour les enfants car en groupes restreints et en simple niveau. Il s'agit surtout de séances de découverte au cours desquelles les enfants peuvent manipuler.

❖ APC (Activités pédagogiques complémentaires)

Elles concernent tous les élèves et sont principalement axées sur la lecture. Une demande d'autorisation a été transmise en début d'année. Un mot est communiqué aux parents des élèves concernés et des explications sont données de vive voix pour permettre de clarifier le travail engagé.

Cécile Hervault: mardi et jeudi de 16h30 à 17h15

Les enfants commencent par prendre leur goûter, ce qui leur permet de faire une petite pause.

Géraldine Allain : lundi et mardi de 16h30 à 17h00

Magali L'Hostis : mardi et jeudi de 16h30 à 17h00

Martin Smith : mardi et jeudi de 16h30 à 17h00

Audrey Hemme : lundi et jeudi de 16h30 à 17h00

Ellen Grazia : mardi de 16h30 à 17h00 avec les élèves de MS-GS de P. Lesueur

Les parents élus s'interrogent sur le fait de prendre les élèves en APC après la classe (fatigue, concentration). L'équipe enseignante souligne qu'il est impossible de prendre les enfants sur la pause méridienne car celle-ci doit durer 1h30 min.

Les MS/GS de ma classe sont pris en charge par Mmes Grazia et Hervault essentiellement en graphisme, langage oral et écrit. Pour l'instant 5 enfants de MS sont pris en charge: travail en numération et sur le principe alphabétique : nommer les lettres en capitale.

Les GS/CP : Le lundi et le mardi, en fonction des besoins (écriture, copie, lecture et si besoin numération / calcul)

Les CE1/CE2: Activités de lecture et d'écriture.

Les CE2-CM1 : Aide personnalisée en fonction des besoins en cours. Améliorer la fluidité de la lecture.

Les CM1-CM2 : S'entraîner à la lecture à voix haute et repérer ses progrès après entraînement. Consolider les apprentissages en cours et entretenir les acquis antérieurs.

Les enseignants évaluent les besoins et prennent les enfants en APC à condition d'avoir l'autorisation parentale.

❖ Temps périscolaire : sieste, étude, goûter, cantine

- Sieste des MS avec Sylvie Merleau pendant une demi-heure (3/4h avec le temps d'installation) avant le retour en classe.
- Goûter avec Sylvie Merleau et Sylvie Reihem pour les élèves de maternelle qui vont à la garderie de 16h30 à 17h00. A 17h, les enfants sont dirigés vers la garderie.
- Les élèves d'élémentaire apportent leur goûter et le prennent à la garderie.

L'étude est proposée aux CP, CE1, CE2 des classes de Mmes Allain et L'Hostis, les lundis et jeudis de 17h00 à 17h30. Elle est encadrée par Christelle Rouault dans la salle située à côté de la garderie. L'étude est proposée également aux CE2, CM1 et CM2 des classes de Mme Hemme et de Mr Smith. Elle est encadrée par Laëtitia Adler dans la classe de Mr Smith le lundi et dans celle de Mme Hemme le jeudi (jours et horaires identiques).

- Cantine :

Répartition des 2 services de cantine proposée par la mairie :

- 1er service : TPS- PS - MS – GS- CP (12h15/13h)
- 2ème service : CE1- CE2 et CM1-CM2 (13h/13h50)

#### ❖ INFIRMIERE SCOLAIRE

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018 ont eu droit à un bilan de santé le jeudi 30 septembre et le vendredi 1<sup>er</sup> octobre par l'infirmière du CDAS. Les familles concernées ont pu accompagner leur enfant si elles le souhaitent. Cela concerne les élèves de PS de début d'année de la classe de Mme Hervault et les MS de fin d'année de ma classe. Cela a pour but d'effectuer des dépistages précoces (retard de langage notamment...) Elle effectue également des contrôles visuels et auditifs, ce qui ne dispense pas parfois de consultation extérieure.

Mme Wagner, psychologue scolaire peut être amenée à venir observer en classe quelques élèves sur demande de l'enseignant, et avec accord parental à passer un bilan avant une orientation vers des classes spécialisées (type ULIS, EGPA).

### **Point n° 3 : Vote du règlement intérieur (voir texte)**

Les membres du conseil d'école appelés à voter sont les enseignants ainsi que les parents élus titulaires, soit 6 votants, correspondant au nombre de classes. Le DDEN, les représentants de la mairie ainsi que les parents suppléants ne peuvent pas participer au vote.

#### Points modifiés :

Point 1.1 : Ajout de « et du carnet de vaccination »

Point 2.2 « en cas de maladie contagieuse »

Pas de modification.

La liste des maladies concernées sera transmise aux parents par mail.

Point 4 : Surveillance « N.B Les enseignants du primaire assurent la surveillance de 8h35 à 8h45 à tour de rôle. » Suppression de la phrase puisque l'accueil se fait dans les classes.

Vote du règlement modifié:

Nombres de votants : 10    Vote pour : 10    Vote contre : 0    Abstentions : 0

*Les parents élus demandent s'il est possible de réaliser un marquage au sol « arrêt minute interdit. » Le règlement sera envoyé par mail, un coupon attestant la lecture sera transmis aux familles dans le cahier de liaison.*

### **Point n°4 : Règles de sécurité :**

- L'école se doit d'être fermée en permanence sur le temps scolaire. L'entrée s'effectue ainsi au 28 rue de la liberté. Si votre enfant doit s'absenter sur des temps scolaires (pour des rendez-vous médicaux ou autres), il faut sonner au petit portail pour que l'on vous ouvre à distance. De même, les élèves doivent tous être en classe à 8h45, heure du début des cours. Le grand portail est donc fermé à cette heure. En cas d'arrivée tardive, vous devez sonner au petit portail ou ressortir par cette même issue (au cas où vous seriez toujours à l'école).

- Un premier exercice incendie a été effectué dans l'école le mardi 21 septembre à 11h50.

Les enseignants n'ont pas été prévenus et il n'y avait pas d'obstacle.

Tout le monde est sorti dans les temps. (entre 36 sec pour les CM1-CM2 et à 1min45 pour les CE1- CE2).

- Un exercice « intrusion » a été réalisé le jeudi 14 octobre à 16h10 sur mon temps de classe contrairement aux autres fois.

Un exercice « confinement » devra aussi être organisé.

Le but de cet exercice est d'améliorer l'organisation en s'entraînant aux conduites adaptées.

#### Evolutions depuis le dernier exercice :

Le signal a été donné par Mme Lesueur, qui crie « intrusion ». Les enseignants doivent verrouiller les portes et demander aux élèves de se cacher sous les tables sauf dans les classes maternelles.

La porte donnant sur la cour de la garderie, qui était difficile à fermer, a été changée donc plus de problème à ce niveau-là.

Alerte donnée en fin de journée plus difficile à entendre car il y a davantage de bruit dans les classes. Ainsi dans la classe de Mr Smith, mon appel n'a pas été entendu. Le mégaphone a déjà été testé et ça n'avait pas été concluant (problème de piles qui se déchargent, message peu audible). L'utilisation de la corne de brume peut être une solution.

La porte de la salle de motricité était restée ouverte.

Une classe avait EPS à l'extérieur et un élève a eu des difficultés à rentrer.

Trop de volets et de portes à fermer dans le lieu de confinement de la classe des MS-GS. Il faudrait se rendre dans le vestiaire des petits comme lors de l'exercice de confinement lié à des émanations toxiques.

En cas de réelle intrusion, la solution serait plutôt de fuir lorsqu'une classe est à l'extérieur.

Lors d'un prochain exercice, l'alerte pourra être donnée par un autre collègue sans en être averti. Il serait à mon sens intéressant de former le personnel périscolaire.

#### **Point n°5 : Projets pédagogiques et sorties**

Thème commun entre les classes : celui du voyage

Les GS/ CP et CE1/CE2 participent à « cinécole » au cinéma de Combourg.

1<sup>ère</sup> projection prévue : le 14 décembre. Ils se rendront deux autres fois au cinéma durant l'année.

MS-GS : Spectacle à Rennes « Diorama » prévu le vendredi 3 décembre. C'est un spectacle de marionnettes mêlant chant, arts visuels, poésie autour du voyage du soleil.

Les CP, CE1 et CE2 se rendront normalement à la piscine les lundis et jeudis de 14h30 à 15h15 du 19 mai au 23 juin.

Les classes de MS-GS, GS-CP et CE1-CE2 bénéficieront de cours de percussions corporelles encadrés par les enseignantes et une intervenante du SIM de Tinténiac les mardis à partir de février. Les 4 MS de la classe de TPS-PS-MS participeront également.

Mardi 12 octobre, les élèves des classes de Mr Smith et Mme Hemme sont allés visiter le planétarium et ont réalisé des ateliers aux Champs libres à Rennes. Ils ont ensuite pique-niqué au parc Beauregard et admiré une œuvre d'art : « l'alignement du XXI<sup>e</sup> siècle », d'Aurélie Nemours.

Des échanges prévus sur les livres de la sélection cm2-6<sup>e</sup> avec une professeur de Français du collège Théophile Briant. Les échanges sont aussi organisés autour des livres du Prix de Incorruptibles. Les enfants reçoivent des livres dans la classe et votent pour leur livre préféré. C'est un prix national. La classe de CE2-CM1 participe aussi à ce prix.

Mme HERVAULT, privilégiait les années passées le travail avec des intervenants extérieurs car cela était profitable aux élèves de TPS/PS. Maintenant les projets avec intervenants extérieurs

sont refusés en maternelle.

D'autres projets et sorties sont en cours. Nous vous en parlerons lors du prochain conseil d'école lorsqu'ils seront confirmés.

Financement des projets : APE sorties / mairie (transports). Nous disposons d'une enveloppe de 5000 euros de la part de l'APE (pour cette année scolaire) et de 4000 euros par la mairie pour les transports (par année civile). L'APE peut accorder une enveloppe supplémentaire si besoin (classe de découvertes...).

### **Point n°6 : Informations diverses et nouveautés pour cette année scolaire**

Informations :

- Vente de sapins de Noël (APE) et remise des sapins le 4 décembre/ Vente des chocolats (USEP)  
Adresser des règlements séparés. Le but est de récolter des fonds pour financer les projets et sorties des élèves (APE)/ du matériel scolaire supplémentaire en fonction de nos projets de classe (USEP).
  
- Site « la mallette des parents »

Pour accompagner les familles et les équipes éducatives, le ministère met à disposition un site internet dédié : [lamalettedesparents.education.gouv.fr](http://lamalettedesparents.education.gouv.fr). Le site offre 2 espaces :

- Un espace d'information dédié aux familles qui fournit les repères essentiels pour bien suivre la scolarité des élèves et mieux appréhender leur rôle dans la réussite de leur enfant ;
- Un espace « professionnels de l'éducation » dans lequel les équipes éducatives peuvent également trouver des ressources.

Nouveautés :

- Le port du masque a été levé depuis le lundi 11 octobre pour les élémentaires. En revanche le protocole sanitaire est toujours d'actualité. Les parents élus soulèvent le problème du port du masque pour les parents dans la cour.

Suggestion pour l'entrée et la sortie des classes : utilisation des 2 entrées. Cela ne permettrait pas d'accéder à l'école dans de bonnes conditions de sécurité selon Mme Le Maire.

Dates des prochains conseils d'école : Le mardi 15 mars et le mardi 28 juin à 18h00

*Le conseil d'école s'est achevé à 20h00*

*La directrice, Mme Lesueur*

Copie transmise à :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale
- Monsieur le Maire de Québriac et les adjoints aux affaires scolaires
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué départemental de l'Éducation nationale
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les membres de l'équipe enseignante